

**pour un
service public
de l'art
et du design**

Mobilisation
nationale
13 mai 2024

**pour une
continuité de
revenus
des artistes
auteu·rices**

*Paris 12h30 - Place Colette
Rassemblements à Aix, Bordeaux, Lyon, Toulouse,
Montpellier, Clermont-Ferrand, etc.*

Le 13 mai mobilisation contre la précarisation de l'enseignement supérieur artistique et du champ professionnel de la culture, pour un service public de l'art et du design, pour une continuité de revenus des artistes-auteurs

L'inter-organisation *Écoles d'art et design en lutte* et les organisations portant le projet de loi *pour une continuité de revenus des artistes-auteurs* appellent à une journée de grève et de mobilisation le 13 mai contre la précarisation de l'enseignement supérieur artistique et du champ professionnel de la culture.

Cet appel s'inscrit dans un moment de lutte important pour les travailleuses de l'art avec deux rendez-vous au mois de mai :

- Le 13 mai au Ministère de la culture pour l'inter-organisation *Écoles d'art et design en lutte*
- La perspective de l'inscription à l'Assemblée nationale de la proposition de loi *pour une continuité de revenus des artistes-auteurs*

Lors du rendez-vous avec le Cabinet et les services du Ministère de la culture, l'inter-organisation portera au nom des écoles d'art et design et des artistes-auteurs un ensemble de revendications et de propositions faisant suite aux précédents échanges avec le ministère, et au regard desquelles sont attendues des positions claires de ce dernier :

CONDITIONS DE VIE ÉTUDIANTE

- Exonération des droits d'inscription pour les étudiantes boursières de l'ensemble des écoles supérieures d'art et design publiques, avec compensation de ces exonérations par l'État.

STATUTS

- Création d'un statut unique pour les professeurs des écoles d'art et design nationales et territoriales (PEN/PEA, avec alignement sur les conditions actuelles des PEN)
- Évolution du statut d'Assistante d'enseignement (AEA) vers la catégorie A de la fonction publique territoriale
- Augmentation de la représentation des étudiantes et et personnels dans les Conseils d'administration des EPCC afin qu'elle devienne majoritaire.

RELATION ÉTAT – COLLECTIVITÉS TERRITORIALES / BUDGET

- Secours financier et politique de l'État en vue de la préservation de l'ESAD Valenciennes, du cycle d'études supérieures de l'EMA du Grand Chalons, du master Design graphique de l'ENSBA Lyon, de l'option art de l'ÉESI – site d'Angoulême, et de l'année 1 d'études (dans sa configuration précédente) à la HEAR Strasbourg-Mulhouse
- Dispositif d'augmentation de la dotation d'État aux collectivités territoriales disposant d'EPCC écoles d'art, afin de compenser les hausses du point d'indice des agents de la fonction publique
- Hausse du budget des écoles supérieures d'art et design territoriales d'a minima 20 millions d'euros à l'occasion du Projet de loi de Finances 2025
- Mise en place de conventions pluriannuelles de financement (5 ans) entre État et collectivités fondatrices des EPCC écoles d'art, en définissant leurs engagements financiers actuels comme des planchers visant à être relevés

PROFESSIONNALISATION

- Le soutien à la proposition de loi n°2322 portant sur « L'instauration d'un revenu de remplacement pour les artistes-auteurs temporairement privés de ressources », qui propose de faire entrer les artistes-auteurs dans la caisse commune de l'assurance chômage.
- La dispense pour les artistes-auteurs bénéficiaires du RSA des 15 heures d'activités obligatoires et des procédures de contrôle.
- Le maintien de l'ASS, unique allocation à ce jour versée par France Travail à laquelle ont droit les artistes-auteurs, qui est plus protectrice que le RSA.
- Création d'un cadre de négociation syndicale préalable à tout travail sur l'alternance et la réforme des cursus DNA/DNSEP.